

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Un an... 16
Six mois... 8
Trois mois... 4
Poste : 35 fr.
Un an... 18
Six mois... 10
Trois mois... 5

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Placé de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Avril 1876.

Chronique générale.

La troisième coupe réglée que M. Ricard
se propose de faire dans le personnel admi-
nistratif sera considérable. Elle doit com-
prendre, d'après la Liberté, la révocation de
vingt sous-préfets et le déplacement de qua-
rante autres.

Les décrets sont prêts ; mais ils ne seront
insérés au Journal officiel que dans les pre-
miers jours de mai, après le retour de M.
Ricard.

Plusieurs journaux annoncent que le
compte rendu de la réunion de la rue d'Ar-
ras, publié par le journal les Droits de
l'Homme, et contenant des attaques très-vi-
ves contre les conseils de guerre qui ont jugé
les accusés de la Commune, a ému le mi-
nistère. Cet article a été signalé par le mi-
nistère de la justice à l'attention du parquet.

Le journal les Droits de l'Homme annonce
en effet qu'il est poursuivi comme prévenu :
1° D'avoir, en publiant, dans le n° 73,
un article intitulé : la réunion de la rue d'Ar-
ras, commis le délit d'apologie de faits qualifiés
crimes ou délits par la loi pénale ;

2° D'avoir, dans le même article, diffamé
ou injurié les conseils de guerre, corps cons-
titués ;

Délits prévus par les articles 3 de la loi
du 27 juillet 1849 ; 1°, 2, 3 de la loi du 17
mai 1849 ; 5 de la loi du 25 mars 1822 et
la loi du 3 janvier 1876.

Le même journal annonce qu'on lui a
refusé l'autorisation d'afficher une annonce
dans laquelle il promettait en prime les
Dépravés du citoyen Rochefort. Il a dû se
borner à donner son titre, son prix et son
adresse.

MM. Rouher et Levert ont rapporté de
leurs conférences à Chislehurst, avec le
prince impérial, la consigne pour le comité
central bonapartist d'avoir à s'abstenir dans
les nouvelles élections. Il paraît que ce co-
mité a épuisé ses ressources. Aucun candi-
dat bonapartiste ne sera opposé au prince
Napoléon à Ajaccio, son éléction peut donc
être considérée comme certaine et sa pré-
sence à la Chambre des députés ne peut
manquer de provoquer de violents incidents,
soit avec le groupe napoléonien, soit avec
les radicaux.

Dans un cercle de personnages politi-
ques influents, on explique, d'une façon as-
sez curieuse, la pensée inspiratrice des mou-
vements préfectoraux accomplis et de ceux
qui se préparent.

Le ministère, dit-on, part d'un principe
qui ne lui permet pas de se trouver d'accord
avec la gauche. Celle-ci entend que les choix
des fonctionnaires soient faits en conformité
avec l'opinion, la tendance, le courant des
esprits dans chaque département. Le cabi-
net pense, au contraire, qu'il faut faire du
préfet un contrepois aux tendances des ad-
ministrés et que c'est, pour lui, le moyen
d'arriver à un équilibre relatif.

D'après cette donnée, et sauf quelques
exceptions, un monarchiste libéral devrait
administrer une région d'un républicanis-
me trop ardent ; un républicain, un départe-
ment tiède ; un radical, une circonscription
réactionnaire.

Mais, condition sine qua non, les monar-
chistes employés devraient être des libé-
raux.

Procédé fort ingénieux, sauf qu'il ne pro-
met pas beaucoup d'agrément aux préfets.

Le monde ouvrier est profondément
écœuré de ce qui s'est passé à propos des
élections complémentaires parisiennes. Dans
le 13° arrondissement, un certain nombre
de travailleurs se montraient décidés à ne
pas exercer leur droit de citoyen, exaspérés

qu'ils étaient contre tous les candidats, sur-
tout contre M. Cantagrel. Ces gens com-
mencent à voir clair et déclaraient tout net
que, depuis cinq ans, ils n'avaient fait que
servir « des hommes doubles et faux, des
menteurs et des farceurs. »

L'enquête sur l'élection de M. le comte
d'Ayguevives dans la 3° circonscription de
Toulouse et sur l'élection de M. Tron dans
la 2° circonscription de Saint-Gaudens est
terminée. Une feuille locale et radicale, la
Réforme, annonce que l'empressement des
témoins à se rendre à l'invitation de MM.
Marcel Barthe, Cherpin et Vilain, commis-
saires, a été grand.

Allons, bien ! voici les républicains des
Basses-Pyrénées qui réclament à présent
contre le départ de M. de Nadailhac et se
prennent à le regretter. Il paraît du moins
que le successeur de ce fonctionnaire, M. de
Vaufreland, est encore plus maltraité que
son prédécesseur. M. Ricard n'a pas la
main heureuse dans ses choix.

Parmi les sénateurs et les députés, on ne
croit pas que M. Ricard puisse garder long-
temps encore son portefeuille. M. Thiers
pousse, dit-on, beaucoup au choix de M. de
Marcère, sous-secrétaire d'Etat, pour le mi-
nistère de l'intérieur. Du reste, M. de Mar-
cère est très-agréable aux gauches.

On termine, dit la Liberté, au ministère
de la justice, le travail de classification des
condamnés de la Commune. Ce travail sera
présenté par M. Dufaure au conseil des mi-
nistres, qui se tiendra après la rentrée de
de MM. Ricard, Waddington et Decazes.

Le ministre de la justice proposerait au
maréchal une liste de quelques condamnés
sur lesquels il croit devoir appeler la clé-
mence du chef de l'Etat, et cette liste, si

nous sommes bien informés, paraîtrait au
Journal officiel aussitôt après le rejet de la
proposition d'amnistie.

Nous ajouterons qu'il avait été un instant
question de devancer le vote de la Cham-
bre, et que l'on avait proposé au maréchal
d'user de son droit de grâce avant la ren-
trée des Chambres en faveur de quelques
condamnés.

On peut affirmer que l'idée de provoquer
la fondation d'une église schismatique a
été étudiée dans le monde radical. On aurait
préféré cette solution à la séparation des
Eglises et de l'Etat.

Il paraît qu'on a surtout été arrêté par
cette pensée, qu'en France on ne trouve-
rait guère que des catholiques ou des li-
bres-penseurs, et qu'entre ces deux systè-
mes il n'y avait pas de terrain intermé-
diaire pour un schisme ou pour un culte
vieux-catholique, néo-catholique ou autre
farce semblable.

Par décision du Président de la Répu-
blique, en date du 20 avril 1876, rendue
sur la proposition du ministre de la guerre,
M. le général de division Gandil (Fabien-
Pierre-Edmond), a été nommé commandant
de l'Ecole militaire supérieure, créée par
l'article 28 de la loi du 13 mars 1875.

M. le général Gandil exercera, en même
temps, les fonctions de commandant de
l'Ecole d'application d'état-major, vacantes
par le décès de M. le général Balland.

Mardi ont eu lieu les funérailles de M^{me}
Louis Blanc. Nous ne parlerions pas de ce
deuil cruel qui vient de frapper le député
républicain, si son parti n'avait pas mêlé à
cette triste cérémonie une manifestation poli-
tique, fort déplacée en de telles circons-
tances.

La manifestation n'a pas été complète, la
libre-pensée n'a pas eu ses coudées fran-
ches, car M^{me} Louis Blanc appartenant à la

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA DETTE SACRÉE.

Après les travaux de la journée, quatre étudiants
d'une petite université d'Allemagne étaient réunis
chez l'un d'eux pour faire de la musique, suivant
leur habitude.

On sait avec quelle passion les Allemands culti-
vent la musique. La plupart naissent avec d'heu-
reuses dispositions pour cet art qu'ils chérissent, et
les pauvres comme les riches trouvent dans l'ac-
cord des voix ou des instruments une source de
plaisirs salutaires.

Nos jeunes gens se délassaient donc de leurs
travaux sérieux en jouant, pendant la soirée, des
morceaux composés pour quatre instruments, savoir
deux violons, un alto et un violoncelle.

Dans un intervalle de repos, leur conversa-
tion et folâtre, fut interrompue par un vieux men-
diant qui, s'arrêtant sous leurs fenêtres, se mit à
chanter d'une voix cassée. Il s'accompagnait d'une

harpe qui avait affronté trop souvent la pluie et
l'orage pour avoir conservé des vibrations bien
sonores ; cependant l'accompagnement était gra-
cieux et léger, et la voix agréable quoique un peu
tremblante. Le mendiant disait au refrain :

Donnez au pauvre Pierre,
Donnez une chaumière
Dans un petit verger ;
Content de sa richesse,
Pierre avec une alleste
Ne voudra pas changer.

Lorsqu'il eut fini, il leva les yeux vers la fenêtre,
où nos jeunes fous s'étaient pressés les uns par-
dessus les autres. L'un d'eux lui jeta une pièce de
monnaie, et lui dit en riant :

— Tenez, pauvre Pierre, voilà ce que nous pou-
vons faire pour vous dans ce moment ; revenez une
autre fois.

— Oui, dans une année, dit un autre.

— Et nous vous donnerons de quoi acheter une
chaumière, dit le troisième.

— Dans un petit verger, ajouta le quatrième.

Le vieillard s'arrêta comme frappé d'étonnement.
La lanterne fixée à la porte d'une auberge voisine
éclairait d'une triste lueur ses longs cheveux blancs.
Il leva de nouveau les yeux vers la fenêtre, après
un moment de réflexion :

— Jeunes gens, ce que vous dites là est-il

sérieux ? Vous ne voudriez pas, je l'espère, vous
moquer d'un pauvre vieillard.

— A Dieu ne plaise ! répondit Ernest avec émo-
tion.

Ses trois compagnons attestèrent Dieu comme
lui.

— Eh bien, jeunes gens, je me fie à vous. Dans
une année je reviendrai sous cette fenêtre, à la
même heure. Adieu, que le Tout-Puissant, dont
vous invoquez le nom, bénisse vos entreprises !

Le vieillard s'éloigna, après leur avoir adressé ce
vœu paternel.

Les étudiants fermèrent leur fenêtre et reprirent
leurs instruments.

Au bout de quelques instants, trois d'entre eux
avaient déjà oublié cette petite scène, et folâtraient
comme auparavant ; mais, au moment de se reti-
rer, Ernest leur dit :

— Vous me paraissez fort tranquilles : pour moi
je ne le suis guère, quand je réfléchis à la promesse
que j'ai faite.

Quelle promesse ? s'écria le plus étourdi.

— Eh ! la chaumière et le verger.

On lui répondit par un grand éclat de rire, et
là-dessus les étudiants se séparèrent.

Cependant les concerts avaient continué, et,
chaque fois que les amis se rassemblaient, Ernest,
rappelant la parole donnée au vieillard, prouvait
avec chaleur qu'on ne pouvait pas y manquer.

— Je m'étonne, disait-il, que vous me forciez
d'insister sur une chose si claire. Ou nous avons
parlé sérieusement, et nous devons agir de
même ; ou nous avons fait un badinage impie, et
nous sommes tenus de réparer notre faute. Mes
amis, je ne dormirai pas d'un sommeil tranquille
tant que je n'aurai pas trouvé le moyen d'acquitter
cette dette sacrée.

— Et comment l'acquitter ? dit Christophe. Nos
parents se saignent pour nous entretenir chétive-
ment ; et quand nous pourrions épargner et joindre
ensemble nos petits revenus pendant six mois, en
vivant de l'air qui passe, nous n'aurions pas la
somme nécessaire pour acheter à ce vieux fou la
moindre bicoque et le plus petit verger. Si nous
avons eu tort de promettre, il a été aussi coupable
d'accepter ; ainsi, quitte à quitter. Adieu, cama-
rades, je vous souhaite un sommeil aussi tranquille
que sera le mien.

Ces beaux raisonnements ne persuadaient pas
Ernest et ne lui rendaient pas le repos.

Sa mère, le voyant rêveur, en devint elle-même
inquiète. Cette bonne femme, qui était veuve, et
qui n'avait au monde que ce fils, l'avait suivi à
l'Université, soit qu'elle ne pût se séparer de lui,
soit pour ménager ses ressources.

Dans leur petit ménage, où elle faisait à la fois
l'office de servante et de maîtresse, ils dépensaient
moins ensemble qu'Ernest n'aurait fait tout seul

religion réformée, un pasteur protestant assistait aux obsèques et leur donnait ainsi une couleur religieuse. Mais enfin on s'est dédommagé en criant : Vive la République ! Vive l'amnistie ! et surtout : Vive Victor Hugo !

Le Rappel nous dit que « de la place de la Bastille au cimetière, ç'a été une acclamation non interrompue. »

Et Louis Blanc était là, accompagnant celle qui a été sa femme pendant son exil ; et dans cette foule énorme qui formait le cortège, nul n'a compris que devant sa douleur toute passion politique devait se taire ! Parmi ceux qui conduisaient le deuil, nul n'a eu la pensée d'imposer silence à des ovations aussi déplacées et aussi bruyantes !

Partout la mort inspire d'autres sentiments et ne laisse parler que la prière. En présence de pareilles manifestations, on se demande si le parti républicain considère aujourd'hui comme des fêtes, comme des prétextes à ovations politiques, ce qui a été jusqu'ici environné de deuil, ce qui a toujours commandé au moins le respect du silence ? Les libres-penseurs ne croient pas aux promesses divines et à une autre vie par delà le tombeau, c'est leur affaire, et nous n'avons point ici à discuter leur scepticisme : mais ils devraient au moins comprendre que les affections humaines si cruellement brisées méritent quelque pitié et s'accroissent mal de ce tapage politique autour du deuil qu'elles portent. Il est à croire que le malheureux époux qui suivait le cortège de sa femme ne trouvait pas grande consolation à entendre crier autour de lui : Vive la République ! Vive l'amnistie ! et qu'il eût préféré le calme autour de sa douleur.

On nous annonce une seconde manifestation plus grande, plus complète, pour la translation des restes de Michelet à Paris. Cette fois, il n'y aura aucun ministre d'un culte quelconque, et la libre-pensée sera en fête.

Ce sera encore la même fête tapageuse autour d'un cercueil, le même mépris de toute idée religieuse et de toute foi. M. Victor Hugo sera encore une fois, sans doute, le grand-pontife de ces funérailles !

(Union.)

S'il faut en croire le Rappel, au moment où M. Victor Hugo passait devant la prison de la Roquette, suivant le convoi qui conduisait M^{me} L. Blanc au cimetière du Père-Lachaise, une femme se serait écriée : Vive l'abolition de la peine de mort !

Le Rappel aurait dû peut-être ajouter que cette femme était sans doute la sœur ou l'épouse d'un des otages fusillés à quelques pas de là, et qui voulait protester et donner ainsi une leçon de mansuétude au peuple qui l'entourait.

Une dépêche d'Alger, en date du 25 avril, annonce que les premiers renforts envoyés au général Carlier sont arrivés à Elamri ; d'autres sont attendus. Les insurgés sont bloqués du reste, et leur ravitail-

ment étant impossible, ils vont être forcés de se rendre à discrétion.

Une grande Exposition agricole et horticole a lieu en ce moment à Alger. L'inauguration en a été faite samedi dernier. De nombreux produits de la colonie et de la métropole se trouvent réunis sur ce champ de lutte pacifique. Les machines et instruments agricoles de toutes sortes se pressent à l'envi sur le champ de l'Exposition. L'industrie séricicole y est aussi honorablement représentée.

Les viticulteurs algériens ont exposé plusieurs échantillons de leurs produits. Les vins de Médéah, de Milianah, de Mascara, jouissent déjà d'une réputation méritée ; et nous ne serions pas surpris que cette Exposition, faisant connaître aux Algériens la valeur exacte de leurs vins, rapprochât l'époque où la colonie, au moins pour cet article, se dispensera d'avoir recours à la métropole ou à l'étranger.

Etranger.

L'Agence russe publie les dépêches suivantes :

Saint-Petersbourg, 25 avril, midi. — L'Officiel et le journal français de Saint-Petersbourg déclarent que les bruits alarmants des derniers jours n'avaient pas de raison d'être, puisque les puissances sont d'accord pour maintenir la paix, puisqu'elles en ont la volonté et le pouvoir, malgré les difficultés et les obstacles matériels existant chez les deux partis en présence.

L'accord vient de s'affirmer à propos des menaces d'agression des Turcs contre le Monténégro. Sur l'initiative du prince Gortschakoff, les cinq cabinets ont été invités à munir leurs représentants à Constantinople d'instructions expresses, à l'effet de détourner la Porte de toute idée d'agression.

L'Allemagne, la France, l'Autriche et l'Italie ont répondu. L'ambassadeur anglais à Constantinople n'a pas encore reçu d'ordres à cet égard ; mais on espère qu'il s'associera aux démarches qui ont pour but d'empêcher l'extension de la crise.

Les nouvelles de Constantinople sont meilleures. Le sultan a autorisé Raschid pacha à désavouer toute intention agressive et à affirmer que les mesures militaires prises à Scutari sont purement défensives.

La voie reste ouverte à l'action diplomatique.

Saint-Petersbourg, 25 avril, 6 h. 50, soir. — Le nœud de la situation présente est d'obtenir un armistice de quatre à six semaines, pendant lequel le Monténégro ravitaillerait Niksich.

Les autorités turques entendraient pour parler avec les chefs de l'insurrection pour fixer les garanties des réformes.

Sans l'armistice et sans le ravitaillement de Niksich par le Monténégro, la solution de la crise est impossible.

dans la plus modeste pension.

Fille d'un paysan, femme d'un instituteur de village, la pauvre Catherine avait appris à connaître et à pratiquer tous les secrets de la plus rigoureuse économie.

Elle pouvait se flatter qu'en les employant avec persévérance, la faible somme qui lui restait de son héritage paternel ne serait pas épuisée avant que son fils pût gagner sa vie et celle de sa mère.

Elle s'aperçut donc qu'il avait de la tristesse ; et voulut en savoir la cause.

Ernest lui fit cet aveu pénible, et vit bien, à l'air sérieux de sa mère, qu'elle pensait comme lui qu'une telle promesse devait être religieusement tenue.

En effet, s'il en avait d'abord jugé ainsi, c'est que sa mère l'avait nourri dans les principes de l'honneur et de la piété. Eh ! se serait-elle démentie elle-même, quand son fils se montrait fidèle à ses leçons ? Catherine ne fit pas cette faute, si commune dans un temps où les paroles pèsent trop peu et sont trop souvent démenties par la conduite.

— Il faut donc, mon enfant, dit-elle avec un soupir, il faut que tu commences ta carrière par faire des dettes, ayant d'avoir gagné ton premier écu. N'importe, quoi que puissent résoudre les camarades, tu payeras, tu satisferas, au moins pour ta part, à l'engagement que vous avez pris. Si tu pouvais y manquer, tu ne serais pas mon fils !

Après cet entretien, Ernest ne songea plus qu'au moyen de s'acquitter envers le vieillard. Il donnait du moins à ces pensées tous les moments qu'il pouvait dérober à l'étude.

Il y rêvait un jour, en se promenant dans un frais vallon, sur la lisière d'une forêt. Il vit dans ce lieu charmant une cabane au milieu d'un petit verger que le printemps avait fleuri. En passant devant la porte rustique, il aperçut un écriteau qui annonçait que ce fonds était à vendre.

— Ce serait bien notre affaire, dit-il, en le parcourant des yeux.

Et, poussé par la curiosité, il entra.

Il s'approcha d'un homme d'âge mûr, qui était assis sur un tronc d'arbre équarri en forme de banc.

— Votre ferme est à vendre, monsieur ? lui dit-il en rougissant.

— Oui, mon ami ; voudriez-vous l'acheter ?

— Je suis chargé, répondit Ernest d'une voix mal assurée, de procurer un petit bien à quelqu'un de mes amis. Quel serait le prix de votre enclos ?

— Deux mille florins (1).

— Deux mille florins ! dit le pauvre jeune homme d'un air effrayé.

— Ce prix vous paraît fort, mon ami ! Croyez-vous donc qu'on ait une maison et un fonds de terre

(1) Environ quatre mille francs.

Paris-Journal publie une grave information que nous reproduisons sous toutes réserves :

« Nous recevons communication de renseignements particuliers, d'après lesquels il paraîtrait que les corps autrichiens cantonnés en Esclavonie et sur les frontières militaires, ainsi qu'en Dalmatie, ont dû recevoir l'ordre d'occuper la Serbie et l'Herzégovine.

« Ce mouvement s'opérerait avec l'assentiment des puissances, qui marchent plus que jamais d'accord dans la question d'Orient, et par conséquent on ne saurait y voir aucune menace pour la paix de l'Europe. »

Incendie du Théâtre-des-Arts de Rouen.

Nous complétons les détails que nous avons publiés hier sur le terrible désastre en empruntant aujourd'hui aux journaux de Rouen les nouvelles informations qu'ils contiennent.

Voici ce que le Nouvelliste publie sous la date de 3 heures du matin :

« Nous venons de visiter les ruines. Nous avons pu pénétrer, par l'entrée de la place des Arts, jusqu'aux secondes, hauteur à laquelle l'escalier reste encore debout.

« C'est un spectacle inimaginable et dont aucune description ne peut rendre l'effet. Tout cet amas de poutres incandescentes, ces murs encore en feu menaçant de s'écrouler, ces tourbillons de flammes et de fumée s'échappant des dessous du théâtre composent un spectacle terrifiant.

« Ajoutons, pour compléter l'horreur du tableau, qu'une odeur âcre et fétide s'exhale de ces ruines. Il y a là des cadavres qui brûlent et l'intensité du foyer, à certaines places de la scène, n'indique que trop leur présence.

« On a fait, il y a quelques instants, un nouvel appel des soldats du 74^e de service pour la figuration et, indépendamment des blessés transportés à l'Hôtel-Dieu, on constate sept manquants. »

Nous lisons encore dans le même journal ces renseignements qu'il publie dans son édition du matin :

« Notre population s'est réveillée hier, encore sous le coup de la profonde stupeur dans laquelle elle avait été plongée par le désastre de la veille. Pendant même une partie de la nuit, un grand nombre des habitants stationnaient sur les quais, formant avec les files de soldats, travaillant à la chaîne, des masses sombres à peine éclairées par les torches. Les pompes, fonctionnant activement, se rendaient peu à peu maîtresses de l'incendie et en circonscrivaient le foyer.

« Toute la journée d'hier a été occupée à noyer les décombres. A chaque instant, des tourbillons de flammes et de fumée sortaient des dessous, annonçant que le feu se rallumait par places.

« Vers deux heures de l'après-midi, on a

crainit un instant que l'incendie éclatât de nouveau et vint détruire la portion de la façade du quai, à moitié préservée. En effet, on a vu tout à coup une poutre de l'escalier du coiffeur se rallumer. Bientôt un jet de pompe a été dirigé sur l'endroit menaçant et le nouveau danger a été conjuré.

Nous empruntons au Journal de Rouen la partie la plus douloureuse de ce lugubre drame ; nous voulons parler de l'énormité de ces victimes. Voici ce qu'il en dit :

« Le nombre des victimes, comme nous le disons plus haut, est de vingt, dont trois blessés et sept morts.

« Le service de figuration était fait par des hommes du 74^e de ligne, au nombre de trente-cinq ; vingt-trois ont pu s'échapper ; huit ont sauté par les fenêtres du quatrième et du cinquième étage et se sont fait en tombant des blessures plus ou moins graves ; un d'eux a succombé en arrivant à l'hôpital.

« Nous avons dit qu'on avait retrouvé dans les décombres le corps d'un homme absolument impossible de le reconnaître. Le volume du corps s'était à tel point rétréci qu'il a pu être transporté à la Morgue dans une serviette.

« On suppose, avec trop de raison, que c'est un des quatre malheureux soldats du 74^e de ligne qui n'avaient pu être encore trouvés. Voici leurs noms : MM. Klage, tourneur, Godet, Defaunette. Celui qui est mort en arrivant à l'hôpital, et sur lequel on n'avait constaté pourtant qu'une fracture de bras, s'appelle François.

« Les sept autres sont MM. Doucet, contusions multiples ; Dantan, plaie de la tête ; Lemoine, fracture de l'astragale ; Amelot, fracture de la colonne vertébrale ; Perron, fracture de la cuisse et du bassin ; Labbé, fracture de la cuisse ; Michel, plaie de la face.

« Les deux autres morts sont M. Desmarests et M. Ernest Mathieu, âgé de 39 ans, chef costumier.

« Le régisseur des chœurs était âgé de 37 ans, et laisse une jeune veuve, appartenant comme lui au Théâtre-des-Arts.

« Ce malheureux n'a eu que le temps de dresser de loin à sa femme un suprême adieu qui lui a été rapporté par un de ses camarades.

« Les autres blessés sont : MM. Charles Despois, âgé de soixante-huit ans, qui a une fracture de la cuisse compliquée ; Joseph Haly, trente-huit ans, choriste, contusions multiples ; Berthe Lannes, quinze ans, page, contusions internes ou lésions ; Augustin Lannes, sa sœur, quatorze ans, fracture du bras.

« Ces quatre personnes se sont blessées en sautant du troisième ou du quatrième étage.

« La jeune Augustine Lannes a été transportée hier seulement à l'Hôtel-Dieu ; elle avait passé la nuit dans la maison des bains ; son moral est très-bon, et elle raconte presque gaiement les incidents de son voyage dans l'espace. Elle se rappelle très-bien avoir fait deux cabrioles en l'air avant

Cette musique le fit tressaillir, en lui rappelant tout-à-coup que c'était le jour où ses amis l'attendaient pour le concert. Ils allaient se réunir après des vacances de quinze jours, que ses amis avaient passées chez leurs parents.

Ils arrivèrent tous à l'heure convenue, et, dès qu'ils se furent embrassés, Christophe les avança qu'il avait quelque chose à leur dire avant de commencer.

— Moi aussi, reprit Augusto, j'ai quelque chose à vous dire.

— Eh bien, c'est comme moi, ajouta Frédéric.

— Et quand vous aurez achevé, dit Ernest, je vous prierai de m'écouter à mon tour.

(La suite au prochain numéro.)

A l'une des dernières revues d'appel de l'armée territoriale, un brave garçon de campagne se présente, couvert d'une boue liquide et noire, comme s'il sortait de cuire un étang. Effroi des deux toraux qui sont dans le rang à ses côtés.

— Comment, fait le capitaine, osez-vous vous présenter dans cet état ? Sortez-vous rangs. Vous n'êtes pas bon à prendre avec les pincettes.

— Pardi, m'sieur, puisque je n'osais venir que pour l'appel.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 AVRIL 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % j. décembre.	67	10		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730			Canal de Suez, j. j. 70.	710	35	1 95
4 1/2 % j. septembre.	96			Crédit Mobilier.	165	1	35	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	557	50	15
5 % j. novembre.	106	05		Crédit foncier d'Autriche.	470			Société autrichienne j. janv.	570		1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	480			Charentes, 400 fr. p. j. août.	245			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	384			Est, jouissance nov.	595			Orléans.	317	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	482			Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	997	26	30	Paris-Lyon-Méditerranée.	315	35	
— 1865, 4 %.	503		50	Midi, jouissance juillet.	730		7 50	Est.	315	35	
— 1869, 3 %.	363	50		Nord, jouissance juillet.	1235		50	Nord.	319		
— 1871, 3 %.	344			Orléans, jouissance octobre.	992	50	1 25	Ouest.	313		
— 1875, 4 %.	481			Ouest, jouissance juillet, 65.	630	25	6 25	Midi.	314	25	
Banque de France, j. juillet.	3505			Vendée, 250 fr. p. j. juillet.				Deux-Charentes.	388		
Comptoir d'escompte, j. août.	627	50	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1140		2 50	Vendée.	245		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	390		60	Société Immobilière, j. janv.	10		1	Canal de Suez.	520	25	
Crédit foncier colonial, 250 fr.	325			C. gén. Transatlantique, j. juillet.	330		22 30				
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	780		15								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 20 décembre)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — omnibus.
9 — 1 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — omnibus.
4 — 13 — — — — — omnibus.
7 — 17 — — — — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 35 minutes du matin, omnibus-poste.
8 — 30 — — — — — omnibus.
9 — 41 — — — — — omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — omnibus.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur à 10 heures.

GRAND DEBALLAGE

DE

BRODERIE ET DE LINGERIE

MAGASIN JAGOT, rue du Puits-Neuf, 21, SAUMUR.

Vu l'importance de ce déballage, il est impossible de donner ici une nomenclature détaillée de toutes les marchandises mises en vente, et qui se recommandent par leur beauté, leur fraîcheur, leur qualité, ainsi que leur bon marché.

Aperçu de quelques prix : Bonnets pour femmes, à 25 c.; Bonnets Angot, haute nouveauté, à 1 fr. 45; Jupons plissés, de 3 fr. 95 à 100 fr.

QUATRE JOURS DE VENTE SEULEMENT. — Tout est vendu prix

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE DU SIXIÈME
Par adjudication
Aux enchères publiques.

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES,
Situées au Prieuré, commune de Saint-Georges-Châtelaion, canton de Doué-la-Fontaine, arrondissement de Saumur.

Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Flavien Vitré-Boutin, en son vivant demeurant en la commune de Saint-Georges-Châtelaion.

L'adjudication aura lieu le samedi treize mai huit cent soixante-seize, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Saumur, au prétoire ordinaire, sur le montant de la surenchère qui est de trois mille quatre cent cinquante francs et le sixième des frais de poursuite et du cahier des charges, montant en totalité à trois cent dix-sept francs.

En vertu d'une délibération du conseil de famille des enfants mineurs du sieur Vitré, et d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, du seize mars mil huit cent soixante-seize, il a été procédé, par le ministère de M^e Taureau, notaire à Doué, le neuf avril suivant, et à la requête de la dame Ernestine Boutin, veuve de Flavien Vitré, ladite dame ayant demeuré à Saint-Georges-Châtelaion et demeurant actuellement au bourg de la commune de Gonnord, agissant au nom et comme tutrice légale de France, Victor et Flavien-Joseph Vitré, ses enfants mineurs, héritiers sous bénéfice d'inventaire de leur dit père, et ayant pour avoué M^e Chedeau, et en présence de Jean Vitré, domestique chez le sieur Brossais, fermier à la Simonnière, commune de Jougé, en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Vitré, à l'adjudication des immeubles, ci-après désignés, dépendant de la succession bénéficiaire dudit sieur Vitré. Lesdits biens ont été adjugés moyennant le prix de deux mille six cents francs, outre les frais de poursuite de vente et de cahier de charges s'élevant en totalité à trois cent dix-sept francs trente centimes, à Louis Taveau, can-

tonnier, demeurant à Saint-Georges-Châtelaion, qui a déclaré avoir fait cette acquisition pour ses enfants Louis Taveau, soldat majeur, et Jean Taveau, mineur, sous la tutelle de son père, demeurant tous deux avec lui.

Par un acte fait au greffe du tribunal de première instance, séant à Saumur, le dix-sept avril mil huit cent soixante-seize, le sieur Gouaneault, forgeron, demeurant à Gonnord, ayant M^e Chedeau pour avoué, a déclaré surenchérir du sixième et s'obliger à faire porter le prix desdits biens à trois mille quatre cent cinquante francs, outre les frais de poursuite, de contrat et de surenchère, aussi augmentés d'un sixième. Cette surenchère a été dénoncée par ledit sieur Gouaneault, le vingt avril présent mois, et elle a été dénoncée, par la veuve Vitré, agissant comme tutrice de ses enfants, le vingt-quatre avril suivant.

DÉSIGNATION

des
Immeubles surenchérés.

1^o Une maison, située à Saint-Georges-Châtelaion, au lieu dit le Prieuré, comprenant, au rez-de-chaussée, une cuisine et une salle à manger; au premier étage, quatre chambres; grenier au-dessus; petite cour devant la maison; le tout joignant au midi Saumureau, au couchant le même, au nord un passage commun, et au levant Taveau. Allée commune conduisant à la route de Jambé-Sèche. — Petit jardin au nord de ladite allée, entouré de murs de trois côtés, joignant la douve des enfants Renault.

2^o Une cour, dans laquelle se trouve une écurie, une grange, une cave et un petit bâtiment; jardin au-devant de ladite cour, à l'extrémité duquel se trouve une douve, joignant au nord et au couchant les enfants Renault, au levant Franco et au midi Taveau.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant, soussigné, le vingt-huit avril mil huit cent soixante-seize.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le vingt-huit avril mil huit cent soixante-seize, folio case 1. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (188) Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE

UNE JUMENT bai brun, six ans, 1 mètre 62 centimètres, très-bien dressée à l'attelage et à la selle, sautant bien.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,
A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire,
Le dimanche 21 mai 1876, à midi précis.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,
Situés sur la commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Dépendant des terres de la Groseillerie et de la Violetterie.

1^o Vingt-sept ares 47 centiares de terre, affés de vigne, situés rue aux Loups.

2^o Dix-sept ares 28 centiares de terre, affés de vigne, en Brégonnée.

3^o Vingt-six ares 49 centiares de terre labourable, formant le reste de la pièce de la Groseillerie.

4^o Un hectare 87 centiares de terre, affés de vigne et d'arbres fruitiers, formant le reste de l'ouche de la Groseillerie.

5^o Un hectare 5 ares 26 centiares de terre, formant le surplus de l'ouche de la Violetterie.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (189)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,
En totalité ou par parties.

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 55.

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.

S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE,
En l'étude de M^e CLOUARD,
Le dimanche 11 mai 1876, à midi.

DEUX HECTARES DE PRÉS

Dans la prairie de Bron, commune du Coudray-Macouard, et dans la prairie de la Motte, commune d'Arzannes.
S'adresser à M^e CLOUARD. (179)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE FERME

Située aux Brûleries, commune d'Allonnes.

Comprenant terres labourables, vignes et prés, et contenant 5 hectares 71 ares environ.

Plus un MORCEAU DE VIGNE, au Tertre, commune d'Allonnes, contenant 44 ares 45 centiares.

Cette propriété serait d'un détail très-facile.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e DENIEAU, notaire.

A LOUER

UNE MAISON

Située sur la Levée-Neuve,
Occupée actuellement par M. Desessard, charron.
S'adresser à M. DESSESSARD. (163)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

PETITE MAISON DE CAMP

Située à Russé, commune d'Allonnes.

Avec jardin de 66 ares environ joignant du couchant et du nord le chemin d'Allonnes à Russé.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit M^e DENIEAU, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties
Quatre-vingt-sept ares de terre et vigne, au lieu dit Pont-Fouchar, commune de Hilaire-Saint-Florent, joignant le départementale de Saumur à Florent, les prés, MM. Siby et bault.

Vingt-cinq ares de terre au canton du Terrageau, commune de Souzay.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 10, ou à M^e QUET, à Varrains, ou au notaire de la commune.

PRAIRIE AU VAL

POUR CHEVAUX

L'herbage de la prairie de dières, près le Bray, commune de Saumur, OUVRIER, LE 1^{er} MAI.

On paiera un franc par jour.

S'adresser à M. BOURCÈS, à la Boule-d'Or, et à M. FOUCAULT, Huraudières.

MALADIES DARTREUSES

GUÉRIES PAR LE
SOVERAIN ANTI-HERPÉTIQUE
du docteur O'Relay.

Ce Spécifique végétal indien guérit radicalement les dartreuses internes et externes les plus invétérées.

Dépôts principaux : à Paris, Pharmacie centrale de France; à Angers, Pharmacie Hugot; à Bordeaux, pharmacie Béguier; à Brard, pharmaciens.

Chez les dépositaires, demander l'instruction gratis.

Saumur, imprimerie de P. GODET.